

#4^{ème} trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Site de Villard-Clément : Exploitation de la centrale à béton, marinage des matériaux excavés.

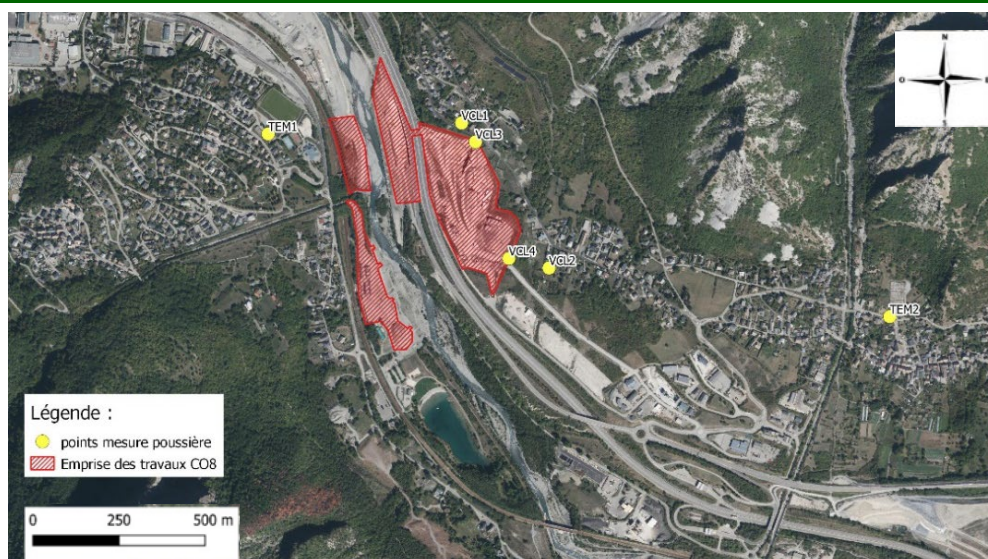
Site de Sous-Villard-Clément : Concassage et criblage des matériaux excavés et évacuation sur Plan des Epines par le convoyeur au-dessus de l'Arc. Mise en place de dalles en béton au niveau du filtre-presse et du dessableur, pour créer une zone de stockage en face des bassins de la Station de Traitement des Eaux (STE).

En souterrain : Poursuite du creusement sur les 2 tubes, ainsi que le percement des rameaux 4, 5 et 6, du local technique R4 et des niches transverses. Etanchéité des rameaux en cours et poursuite du soutènement boulonné.

Site de Plan des Epines : Réception des matériaux excavés qui sont cédés au CO11 notamment pour valorisation sur le chantier SNCF (MT103).

Bandes transporteuses : Poursuite du montage de la structure métallique du convoyeur avec franchissement du Rieubel et de la tour de transfert. Secteur Resses d'en Bas : reprise des fondations du convoyeur en rive droite Rieubel et montage de la structure métallique. Secteur Resses : préparation de la jetée finale et montage de la structure métallique du convoyeur avec franchissement de la RD81 le 04/12/24.

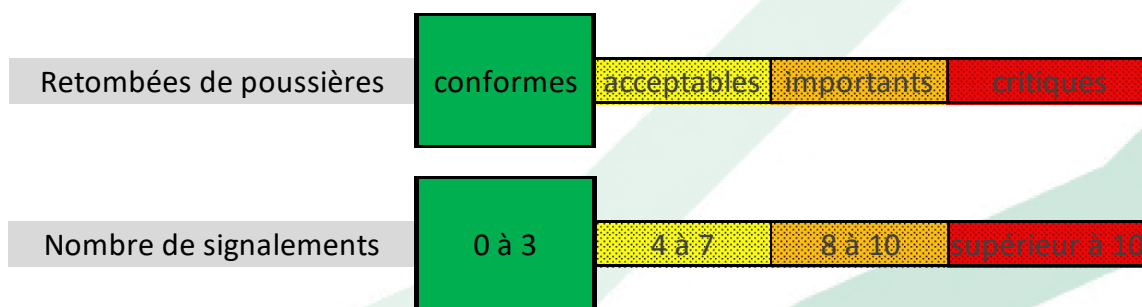
LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points et aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 4ème trimestre 2024.



ANNEE 2024	Oct.24	Nov. 24	Déc. 24
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

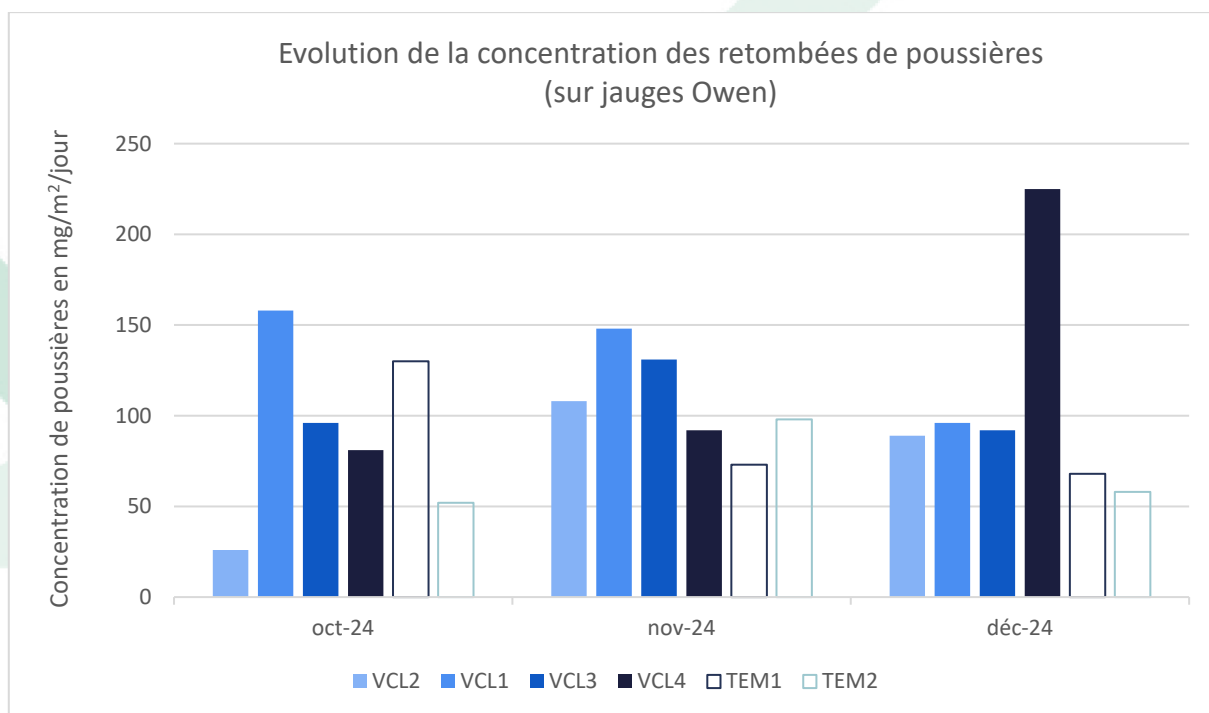
(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

#4ème trimestre 2024

PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux relatifs de retombées de poussières sont inférieurs à $250 \text{ mg/m}^2 \cdot \text{jour}$, et pour chaque point la valeur moyenne sur le trimestre varie de 74 à $134 \text{ mg/m}^2 \cdot \text{jour}$, en dessous de la valeur de $500 \text{ mg/m}^2 \cdot \text{jour}$ prise en référence. Les valeurs ont globalement diminué par rapport au trimestre précédent.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement concernant les émissions de poussières n'est enregistré sur ce trimestre.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : **04 85 98 98 98**